

ÉGYPTE

Amnesty International condamne les attentats commis contre des civils à Taba

Index AI : MDE 12/011/2004
EFAI

Mercredi 13 octobre 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International condamne avec la plus grande fermeté les attentats à l'explosif qui, le 7 octobre 2004, ont coûté la vie à plus de 30 civils et fait plus d'une centaine de blessés, en Égypte, dans la région du Sinaï. Les attentats à la voiture piégée qui ont frappé trois hôtels de la station touristique de Taba et de sa région visaient des civils, Égyptiens et étrangers confondus. Selon les chiffres du ministère public égyptien, 14 Israéliens et neuf Égyptiens figurent parmi les victimes.

De telles attaques commises délibérément contre des civils constituent des crimes contre l'humanité que rien ne peut justifier. Amnesty International n'a cessé de condamner les attentats-suicides et toutes les attaques visant des civils commis par des groupes armés dans cette région et dans le reste du monde.

Ces attentats à l'explosif auraient été programmés pour coïncider avec la présence massive de touristes israéliens dans la région, à l'occasion de la célébration de fêtes juives. Un groupe islamiste inconnu aurait revendiqué ces attaques, mais on ne dispose, à ce jour, d'aucune information supplémentaire sur les responsables.

Selon certaines informations, les autorités égyptiennes ont procédé à l'arrestation de centaines de personnes depuis ces attentats. Les États ont l'obligation de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes qui se trouvent sur leur territoire et de traduire en justice les responsables de tels attentats. Cependant, toute mesure en ce sens doit être pleinement conforme au droit international relatif aux droits humains. Il importe en particulier que les autorités concernées prennent des dispositions garantissant que les suspects ne seront pas soumis à la torture ni à aucune autre forme de mauvais traitements et qu'ils auront droit à un procès équitable. Par ailleurs, Amnesty International souhaite vivement qu'aucune condamnation à mort ne soit prononcée à l'encontre de quiconque sera reconnu

coupable de ces attentats ou d'autres attaques similaires. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>